



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FATEA – APPEL À PROJETS 2021

OUTIL « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES »

MODE D'EMPLOI USAGER

Sommaire

1. **Préambule**
2. **Appels à projets 2021**
3. **Dispositif mis en place**
4. **Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »**
5. **Procédures de dépôt de dossier**
6. **Spécificités**

Préambule

Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) pour soutenir les EA

Face aux circonstances liées à la crise sanitaire, le Gouvernement a déployé en 2020 un dispositif de soutien exceptionnel dédié aux entreprises adaptées leur permettant ainsi de surmonter les conséquences économiques directes d'un confinement inédit et de poursuivre l'élan de transformation souhaitée par la stratégie « Cap vers l'entreprise inclusive » de juillet 2018.

Pour tenir compte du contexte et du temps nécessaire au secteur pour accomplir sa transformation, une nouvelle trajectoire d'emplois a été définie : l'objectif fixé est de 50 000 personnes en EA d'ici 2022. Le FATEA vise ainsi à sécuriser l'emploi existant et soutenir la création d'emplois inclusifs en soutenant le développement commercial et l'investissement nécessaires à la croissance de l'activité. Il poursuit également l'appui à la transformation souhaitée en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer la fonction RH et l'accompagnement des salariés des EA. Le FATEA constitue un appui/outil supplémentaire de l'Etat en complément du plan de relance.

Le FATEA contribue à la pleine reconnaissance de l'entreprise adaptée à la fois en tant qu'actrice de la lutte contre le chômage de longue durée préparant l'employabilité et les compétences des personnes reconnues travailleurs handicapés en difficulté d'accès sur le marché du travail, qu'actrice économique des territoires et filières, partenaire des entreprises, proposant des produits et prestations compétitifs et attractifs.

Préambule

Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) pour soutenir les EA

Le soutien aux entreprises adaptées au titre du FATEA 2021 s'articule autour de trois axes d'intervention prioritaires :

- Axe d'intervention prioritaire n°1 : soutenir le développement du volume d'affaire dans les entreprises adaptées : soutien à l'investissement productif, ingénierie financière (prospection financière et montage de tours de table financiers), stratégie marketing, prospection commerciale, appui à la réponse individuelle ou collective aux achats inclusifs (commande publique ou privée avec ou sans clauses sociales) en lien avec toutes les filières favorisant les synergies entre les EA elles-mêmes et avec les autres entreprises du milieu ordinaire de travail (point B1) ;
- Axe d'intervention prioritaire n°2 : créer et professionnaliser la fonction RH mutualisée entre entreprises adaptées, en particulier via la création d'emplois partagés. Cet axe vise à doter ou consolider les ressources humaines dédiées à l'ingénierie de parcours des salariés reconnus travailleurs handicapés (développement de la formation ou constitution d'un vivier par exemple). Ces ressources humaines partagées pourront mobiliser la prestation d'ingénierie de projet formation du PIC EA pour les EA engagées dans les expérimentations. (Point B2) ;
- Axe d'intervention prioritaire n°3 : créer des emplois de façon ciblée dans les entreprises adaptées : création d'activité dans des territoires peu ou pas dotés en entreprises adaptées (EA nouvelles, EATT, EA en établissement pénitentiaire) (point C). Les projets soutenus au titre de l'appel à projets FATEA 2021 devront s'inscrire dans au moins l'un de ces trois axes d'intervention prioritaires. Les autres projets pourront être accompagnés en fonction des crédits disponibles après instruction des projets relevant des axes prioritaires

Les projets soutenus au titre de l'appel à projets FATEA 2021 devront s'inscrire dans au moins l'un de ces trois axes d'intervention prioritaires. Les autres projets pourront être accompagnés en fonction des crédits disponibles après instruction des projets relevant des axes prioritaires.

Appels à projets 2021

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises adaptées (EA) porteuses d'un projet de développement et créateur d'emplois sur le territoire national peuvent présenter une demande au FATEA 2021. Les projets portés par les entreprises suivantes feront l'objet d'une attention particulière :

- Les entreprises adaptées de travail temporaire (existantes ou nouvellement créées) ;
- Les EA porteuses d'un projet de mutualisation avec :
 - Une ou plusieurs autres EA dans la même région ;
 - Une ou plusieurs entreprises publiques ou privées dans le cadre de la sous-traitance, de la cotraitance ou de la création de co-entreprises s'inscrivant dans activités/ filières économiques prioritaires ou dans le cadre des consortiums inclusifs ;
 - Une structure d'insertion par l'activité économique ou un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).
- Les EA porteuses d'un projet d'implantation d'une activité en établissement pénitentiaire (dix projets pilotes sur une période de deux ans pourront être soutenus).
- Les EA lauréates de l'appel à projets inclusion et ruralité lancé par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).
- Les EA n'ayant pas sollicité de FATEA en 2020 au titre de l'axe 2 et les EA ayant sollicité le FATEA en 2020 mais portant un nouveau projet.

Dispositif mis en place

Présentation de l'outil « Démarches Simplifiées »

Dans une optique de **simplification** et d'**efficience**, l'outil « **Démarches Simplifiées** » a été retenu. Il présente l'avantage d'**une solution globale**, intégrant les **4 briques suivantes** :

- Dépôt des candidatures ;
- Instruction et cotation des candidatures ;
- Production des projets de conventions ;
- A terme, le suivi des réalisations des conventions, la gestion des services faits et la clôture des conventions.

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Connexion sur « Démarches Simplifiées »

- Depuis le site Internet du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, la page suivante vous permettra de retrouver le lien vous permettant d'accéder directement à la page de connexion de « Démarches Simplifiées » :
<https://travail-emploi.gouv.fr/FATEA-AP2021/>

- Sur la page « Commencer la démarche », vous pourrez :
 - Soit créer un nouveau compte ;
 - Soit vous authentifier si vous disposez déjà d'un compte.

- Notes :**

- Il est possible de s'identifier via FranceConnect.
- Il est recommandé d'utiliser les navigateurs Firefox et Chrome.**


MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021

 **Date limite : 1 octobre 2021**

Dépôt d'une demande de subvention en réponse à l'appel à projets du fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) pour l'année 2021.
En commençant un dossier, j'autorise l'administration à me contacter pour m'aider à le finaliser.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.


[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Cette démarche est gérée par :

-Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion-
Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion | DGEFP – 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

Poser une question sur votre dossier :

Par email : dgefp.fatea@emploi.gouv.fr
Par téléphone : **01 44 38 35 24**
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 18h
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

Conservation des données :
Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Création de compte (1/2)

- En cas de création de compte, seule votre adresse e-mail vous est demandée.

FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr

Avec FranceConnect
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)
Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

Email (nom@site.com)

Votre adresse email

Mot de passe (8 caractères minimum)

8 caractères minimum

Créer un compte

Informations nécessaires pour créer le compte

Confirmez votre adresse email

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse mail@gmail.com.

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Votre email

mail@gmail.com

Renvoyer un email de confirmation

Vous pouvez également consulter notre FAQ.

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Création de compte (2/2)

- Un mail de confirmation vous sera transmis pour valider la création de votre compte.

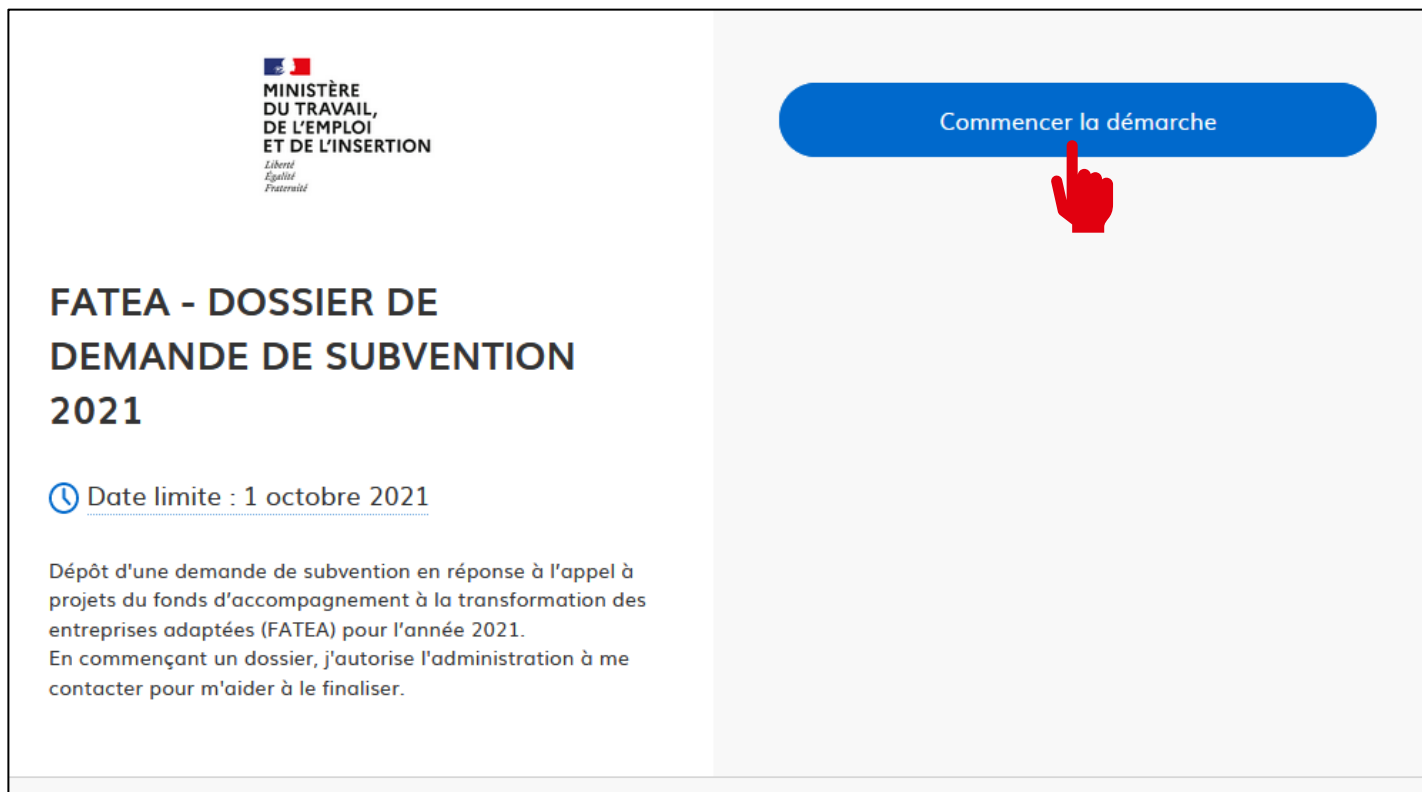
Lien pour activer le compte



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Initialisation de la démarche

- Une fois le compte activé, il est possible de commencer la démarche.
- Les informations de compte sont disponibles en en-tête de page.




MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021

 Date limite : 1 octobre 2021

Dépôt d'une demande de subvention en réponse à l'appel à projets du fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) pour l'année 2021.
En commençant un dossier, j'autorise l'administration à me contacter pour m'aider à le finaliser.

[Commencer la démarche](#)

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Saisie des données en entrée

- Seul le numéro SIRET est nécessaire pour pouvoir accéder au formulaire :



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021

 Date limite : 1 octobre 2021

Dépôt d'une demande de subvention en réponse à l'appel à projets du fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) pour l'année 2021.
En commençant un dossier, j'autorise l'administration à me contacter pour m'aider à le finaliser.

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

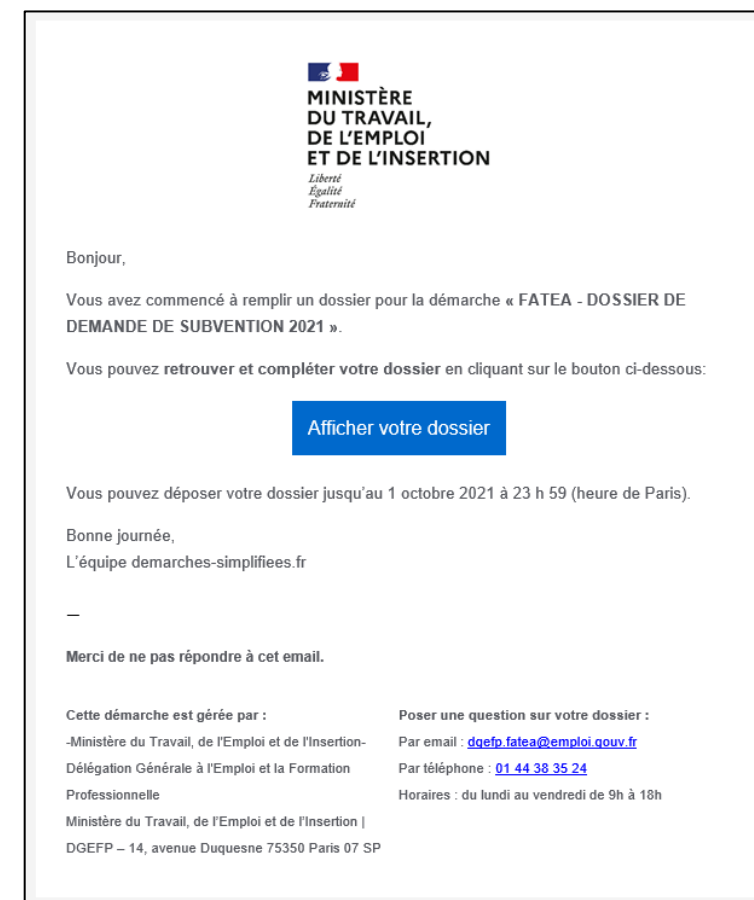
Valider



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Sauvegarde et complétude progressive

- Pendant toute la durée du renseignement du formulaire, le dossier est à l'état « Brouillon ».
- Vous pouvez à tout moment quitter le formulaire et terminer la saisie plus tard. Votre brouillon est automatiquement enregistré au fur et à mesure de votre saisie.
- Un mail automatique d'information vous est adressé en ce sens.



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Déposer le dossier (1/2)

- Une fois complété, le dossier doit être déposé en cliquant sur le bouton « Déposer le dossier ».
- Il passera automatiquement à l'état « En construction ». Une fois à ce statut, vous ne pourrez plus supprimer le dossier.
- Tant que le dossier n'est pas déposé, l'administration ne pourra pas le consulter.

Notes :

- Dans le formulaire, il est possible de charger des pièces jointes, dans l'un des formats suivants : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .csv, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png.
- La capacité maximale d'ajout de pièce-jointe est de 20 Mo au total par enregistrement. Si l'ensemble des pièces jointes dépasse 20 Mo au moment de cliquer sur le bouton « Enregistrer », ajouter les pièces jointes une par une et cliquer sur enregistrer à chaque ajout de pièce.

+ Ajouter un élément pour « Pièce(s) jointe(s) »

Liste des pièces jointes indispensables à l'instruction du dossier

- 1- Preuve de l'existence légale :
 - a. Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné ;
 - b. Pour les associations : copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture, statuts si subvention supérieure à 23 000 €
- 2- Relevé d'identité bancaire ou postal
- 3- L'indication du régime TVA
- 4- Un calendrier prévisionnel détaillé de réalisation (s'il diffère de celui indiqué dans la demande), le cas échéant par exercice
- 5- L'estimation du coût de fonctionnement éventuel annuel de l'équipement après sa mise en service (le cas échéant)
- 6- Pour les subventions supérieures à 23 000 € :
 - a. Dernière liasse fiscale complète.
 - b. Pour les associations, les derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.
- 7- Eléments comptables au 31-12-N-1, pour les subventions inférieures à 23 000 € :
- 8- Un document du demandeur attestant avoir sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement ou lettre de l'exécutif de la personne publique indiquant son approbation sur le montant de la subvention, son intention de cofinancer le projet et de soumettre dans un délai précis la demande de cofinancement à son organe délibérant
- 9- Devis, projets de contrats ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense.
- 10- Crédit-bail : projet de contrat

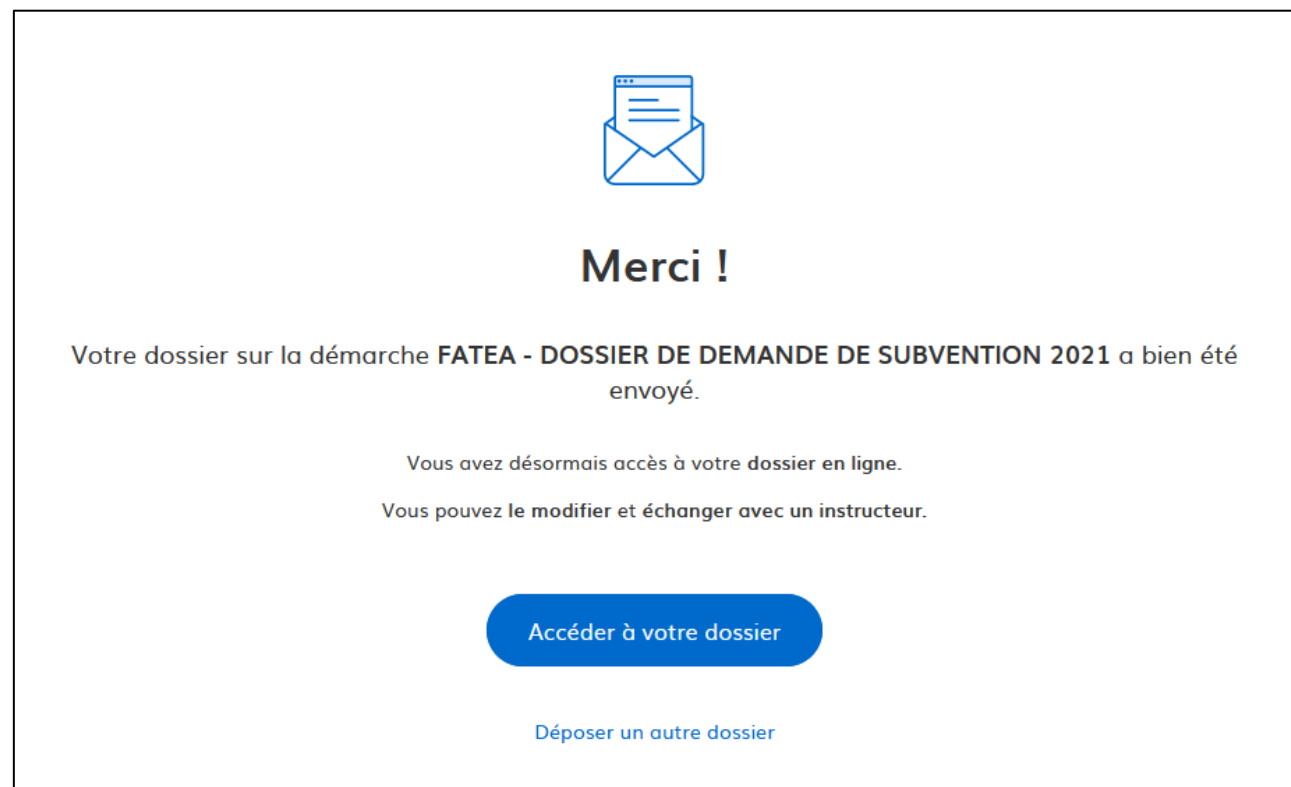
Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Déposer le dossier (2/2)

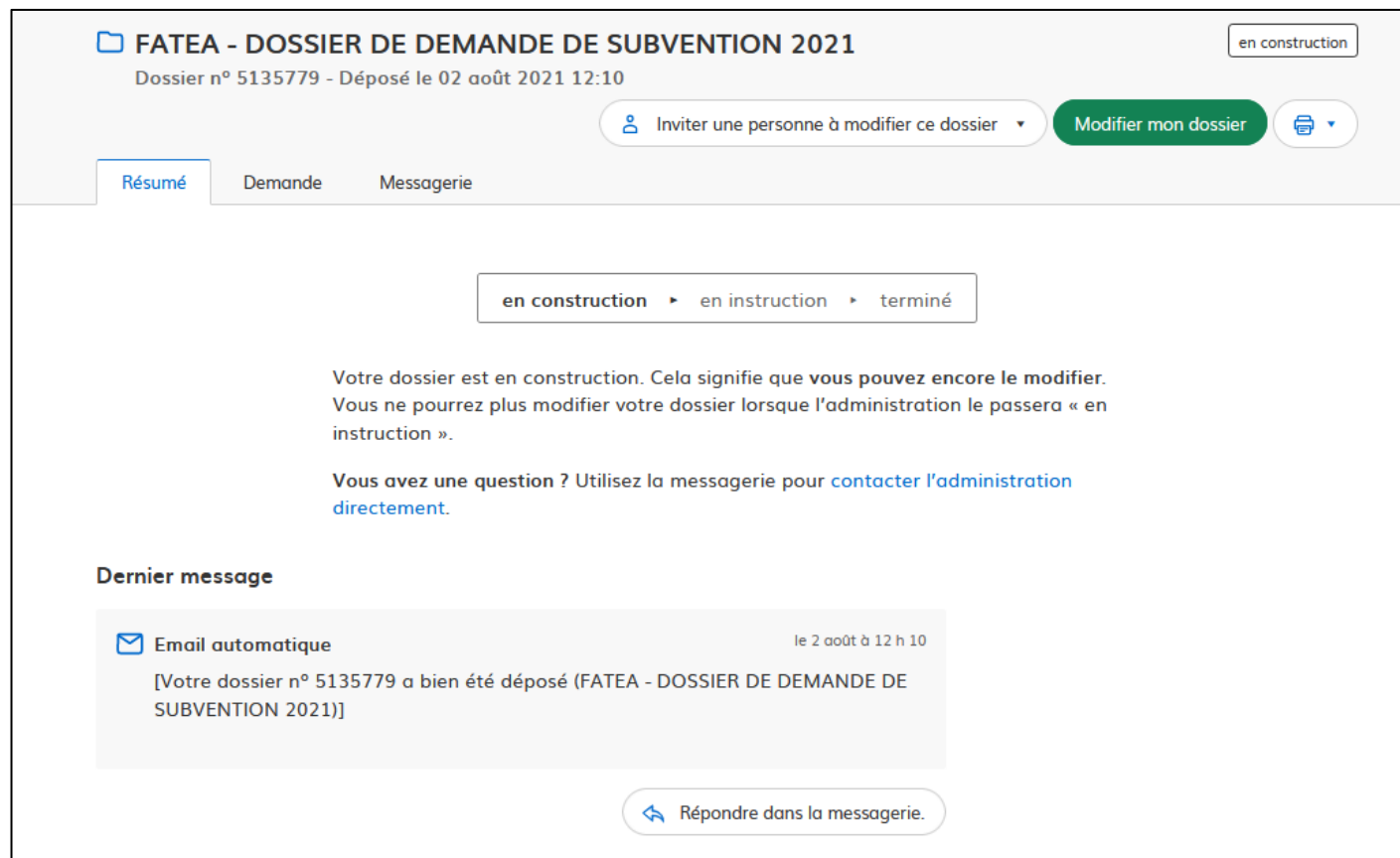
- Un message vous sera affiché afin de vous confirmer que le dossier a correctement été déposé auprès du service instructeurs.
- Un lien permet de commencer le renseignement d'un nouveau dossier.



Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Dossier en cours

- Une fois déposé, il est possible de :
 - Consulter un résumé du dossier ;
 - Accéder à un récapitulatif de la demande ;
 - Inviter une personne à modifier le dossier ;
 - Modifier les informations du dossier.



FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021 en construction

Dossier n° 5135779 - Déposé le 02 août 2021 12:10

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Modifier mon dossier](#) [Imprimer](#)

[Résumé](#) [Demande](#) [Messagerie](#)

en construction ▶ **en instruction** ▶ **terminé**

Votre dossier est en construction. Cela signifie que vous pouvez encore le modifier. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

Dernier message

 **Email automatique** le 2 août à 12 h 10

[Votre dossier n° 5135779 a bien été déposé (FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021)]

[Répondre dans la messagerie.](#)

Fonctionnement général de « Démarches Simplifiées »

Mon portefeuille de dossiers en cours

- A tout moment, vous pouvez retrouver la liste de vos dossiers en cours, en cliquant sur « Dossiers ».

Dossiers					
6 mes dossiers					
N° dossier	Démarche	Demandeur	Statut	Mis à jour	Actions
 5135779	démarche en test FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021	KLEE	en construction	lundi 02 août 2021 12h10	Actions ▼
 5135698	démarche en test FATEA - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021		brouillon	lundi 02 août 2021 11h55	Actions ▼

Procédures de dépôt de dossier

Retrouver la modalité de dépôt adaptée à votre projet

Demande de subvention FATEA – Classique

[Cliquer ici](#)

- Vous souhaitez effectuer une demande pour un projet de modernisation (investissement), un appui conseil ou l'appui au développement commercial de votre appareil de production ou êtes lauréat de l'appel à projet inclusion et ruralité porté par la CCMSA

Demande de subvention FATEA – Poursuite de l'effort d'investissement

[Cliquer ici](#)

- Vous souhaitez effectuer une demande d'aide destinée à poursuivre l'effort d'investissement engagé avant le 1^{er} janvier 2019

Demande de subvention FATEA – Création d'EA en établissement pénitentiaire

[Cliquer ici](#)

- Vous souhaitez effectuer une demande pour une opération d'implantation d'une activité en établissement pénitentiaire

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Classique (1/2)

Lien pour accéder à la démarche : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fatea2021-classique>

▪ « Intitulé du projet » :

Ce champ doit contenir, si possible, un titre simple, court et explicite. Ex: « *Acquisition d'un nouvel équipement de production* »

▪ « Numéro de liaison du projet mutualisé » :

La première EA déposante devra communiquer aux autres EA du projet mutualisé son numéro de dossier, généré par Démarches Simplifiées une fois son formulaire déposé.

Les autres EA engagées devront reporter ce numéro de dossier dans le champ prévu à cet effet « N° de liaison du projet mutualisé ».

The screenshot shows the 'demarches-simplifiees.fr' interface. At the top, there's a search bar and a user profile icon. Below, the main heading is 'FATEA DEMANDE DE SUBVENTION 2021' with a status 'en construction'. Underneath, it says 'Dossier n° 5151467 - Déposé le 04 août 2021 10:36'. There are buttons for 'Inviter une personne à modifier ce dossier' and 'Modifier mon dossier'. Below this, there are tabs for 'Résumé', 'Demande', and 'Messagerie'. The 'Demande' tab is active. At the bottom of the screenshot, there's a box titled 'N° de liaison du projet mutualisé' with the instruction 'Reporter le numéro de dossier obtenu par la première EA déposante.' and a text input field. A red box highlights the input field, and a red arrow points from the dossier number in the screenshot above to this field.

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Classique (2/2)

- **« Description synthétique du projet porté par l'EA » :**

Ce champ vise à décrire brièvement du point de vue de l'EA en quoi consiste le projet envisagé « Acquisition d'un nouvel équipement de production ».

Ex : « Nature du nouvel équipement et son impact sur les capacités des processus de production ou la mise en œuvre d'une nouvelle ligne de production... ».

- **« Description du projet global » :**

Ce champ ne concerne que les projets mutualisés, il vise à décrire le contexte et le périmètre (local ou national) dans lequel s'inscrit le projet global. Il décrit également en quoi consiste le projet mutualisé et les EA et autres acteurs coalisés autour de ce projet global.

- **« Objectifs du projet » :**

Ce champ doit permettre de décrire clairement les objectifs à atteindre en fournissant des éléments chiffrés.

Ex : « le projet permettra de maintenir X emplois et de créer Y nouveaux postes dont Z dédiés au CDD tremplin... ou le nouvel équipement devrait permettre une augmentation de la production de X et une croissance du chiffre d'affaire de Y sur la période de Z... ».

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Poursuite de l'effort d'investissement

Lien pour accéder à la démarche : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fatea2021-effort-investissement>

Introduction :

Les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent bénéficier de cette aide, dans la limite des crédits disponibles. Pour rappel : le montant de l'aide se calcule en prenant en compte un pourcentage des dotations aux amortissements restant pour chacune des années de la période 2019-2021 au titre des investissements réalisés avant le 31/12/2018 et non totalement amortis à la date de la demande.

- **« Grille de calcul des aides destinées à poursuivre l'effort d'investissement » :**

La demande repose sur le formulaire et la grille de calcul des aides. Cette grille est un fichier Excel pré-rempli dans lequel les valeurs sont QA, QI, QM de la liasse fiscale sont à reportées. Le calcul du montant de la subvention à solliciter est automatique. La grille de calcul ainsi remplie devra être **complétée de la date de la signature et du cachet du demandeur**, puis déposée sur l'outil « Démarches Simplifiées », dans la « *Partie 2 - Montant de la subvention sollicitée* ».

- **« Montant de la subvention sollicitée » :**

Il faut reporter le montant calculé depuis la grille de calcul des aides destinées à poursuivre l'effort d'investissement engagé avant le 1^{er} janvier 2019 dans le formulaire de demande.

Spécificités

Demande de subvention FATEA – Création d'EA en établissement pénitentiaire

Lien pour accéder à la démarche : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fatea2021-ea-penitentiaire>

Introduction :

La demande est effectuée lorsque l'EA bénéficie d'un CPOM signé (et donc d'un numéros de CPOM) pour l'implantation d'une activité en établissement pénitentiaire dans le cadre de la phase pilote d'une durée de deux ans. Pour rappel dix sites pilotes seront retenus pour une première mise en œuvre du dispositif EA en détention.

L'EA autorisée à implanter une activité en établissement pénitentiaire doit fournir le contrat d'implantation signé avec l'administration pénitentiaire.

La demande de subvention implique en outre la production d'un plan de financement et d'un budget prévisionnel selon les modèles fournis via un lien de téléchargement sur l'outil « Démarches Simplifiées ».

▪ « Montant de la contribution financière » :

L'aide peut être sollicitée au titre de la modernisation, du conseil ou du développement commercial. En revanche le montant de la subvention financière susceptible d'être accordée est forfaitaire et **ne pourra excéder 30 000 € pour l'ensemble du projet.**